



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2075

Désaffectation d'un bâtiment et d'un terrain relevant du domaine public scolaire dans la perspective de la recomposition d'un îlot urbain intégrant un nouveau groupe scolaire, un pôle socio-sportif et de nouveaux logements - Groupe scolaire Louis Pasteur - Parcelle cadastrée AW 13 à Lyon 8e, d'une surface de 9285 m²

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2075 - DESAFFECTATION D'UN BATIMENT ET D'UN TERRAIN RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC SCOLAIRE DANS LA PERSPECTIVE DE LA RECOMPOSITION D'UN ILOT URBAIN INTEGRANT UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE, UN POLE SOCIO-SPORTIF ET DE NOUVEAUX LOGEMENTS - GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR - PARCELLE CADASTREE AW 13 A LYON 8E, D'UNE SURFACE DE 9285 M² (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le quartier de Mermoz sud fait l'objet d'un vaste programme de recomposition urbaine dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain permettant à terme une amélioration de la qualité de vie pour les habitants en renouvelant et en réhabilitant une partie du parc de logements, en restructurant les espaces publics, en créant des locaux d'activités et un pôle socio-sportif et en démolissant/reconstruisant/restructurant les deux établissements scolaires du quartier, le groupe scolaire Louis Pasteur et l'école Olympe de Gouges. Le projet urbain est mis en œuvre sous forme de Zone d'Aménagement Concerté en régie directe par la Métropole de Lyon.

L'actuel groupe scolaire Louis Pasteur, 11 rue de Narvik à Lyon 8^{ème}, composé d'une école maternelle à 5 classes et d'une école élémentaire à 14 classes est le premier concerné par cette restructuration des établissements scolaires dès la rentrée de septembre 2022. La délibération n° 2022/1881 portant sur la création d'une nouvelle école Louis Pasteur vous a été présentée en conseil municipal le 7 juillet 2022.

Après démolition du groupe scolaire Pasteur, l'ilot actuel sera recomposé en accueillant non seulement le nouveau groupe scolaire de 14 classes, mais aussi un équipement socio-sportif, ainsi que des logements de la Foncière Logement dont une partie des terrains d'assiette doit être cédée par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon en sa qualité d'aménageur de la ZAC.

Cette recomposition du terrain d'assiette actuel de l'école conduit à une redéfinition des parcelles afin de s'adapter aux contraintes du programme d'ensemble. Ainsi, afin de permettre la réalisation des premiers programmes, une bande de terrain actuellement affectée au domaine public scolaire devra être prochainement cédée, après déclassement, à la Métropole de Lyon. Le plan présenté en annexe précise cette réorganisation foncière.

Pour cette raison, une désaffectation du domaine public à usage scolaire du groupe scolaire Louis Pasteur situé sur la parcelle cadastrée AW 13 à Lyon 8^{ème} est nécessaire, avant déclassement, puis cession des emprises nécessaires à la Métropole de Lyon dans le cadre du projet urbain.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/1881 du 7 juillet 2022 ;

Vu le plan de recomposition foncière de l'îlot joint en annexe ;

Vu l'avis du Préfet du Rhône en date du 3 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) DANS LES VISAS :

- lire :

« Vu l'avis du Préfet du Rhône en date du **3 novembre 2022** »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet du Rhône en date du **XXXX** »

DELIBERE

- 1- Le Conseil municipal prononce la désaffectation du domaine public à usage scolaire du groupe scolaire Louis Pasteur situé sur la parcelle cadastrée AW 13 à Lyon 8^{ème}.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer et à prendre tout acte administratif nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET